



Montant des redevances

Liées à l'occupation temporaire du domaine public

TARIFS D'OCCUPATION DES SALLES

Délibération « 2023 DFA 58 (3^{ème}) » (Entrée en vigueur de la nouvelle tarification au 1^{er} Janvier 2024)

SALLE	SUPERFICIE	NIVEAU	CAPACITE D'ACCUEIL MAX	Du lundi au vendredi (en semaine)			Week-end et jours fériés	
				Tarif horaire de 9h à 18h	Tarif horaire de 18h à 9h	Tarif journée de 9h à 18h	Tarif horaire	Tarif journée de 9h à 18h
SALLE BRETAGNE	48,5 m2	RDC	40 pers.	50 €	73 €	401 €	73 €	583 €
SALLE DES MARIAGES	119,2 m2	2 ^{ème} étage	80 pers.	101 €	148 €	789 €	148 €	1 168 €
SALLE DES FÊTES	161,4m2	2 ^{ème} étage	150 pers.	101 €	148 €	789 €	148 €	1 168 €
SALLE DES CONSEILS DE QUARTIERS	34,4m2	3 ^{ème} étage	19 pers.	50 €	73 €	401 €	73 €	583 €
SALLE PATRICIA BREBION-VALLA	85,5m2	4 ^{ème} étage	60 pers.	101 €	148 €	789 €	148 €	1 168 €
SALLE POLYVALENTE	35,1m2	4 ^{ème} étage	30 pers.	50 €	73 €	401 €	73 €	583 €

TARIFS D'OCCUPATION HALLE DES BLANC MANTEAUX-PIERRE-CHARLES KRIEG

Délibération « 2023 DFA 58 (3^{ème}) » (Entrée en vigueur de la nouvelle tarification au 1^{er} Janvier 2024)

Tarif horaire de 9h à 18h	Tarif horaire au-delà de 18h	Tarif journalier	Forfait 2 jours/Week-end	Forfait 3 jours/Week-end	Forfait semaine
931 €	1 397 €	7 455 €	13 190 €	17 778 €	24 660 €

TARIFS D'OCCUPATION DE LA SALLE JEAN DAME

Délibération 2013 DJS 279-DF 9 du Conseil de Paris (Entrée en vigueur de la nouvelle tarification au 1^{er} Février 2023)

Tarif horaire sans perception de recettes	Tarif horaire avec perception de recettes
64,00 €	104,00 €